

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2016-2017

3 JUILLET 2017

PROJET DE DÉCRET

CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE
BUDGÉTAIRE 2017⁽¹⁾

—

AVIS

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DES RELATIONS
INTERNATIONALES ET DES QUESTIONS EUROPÉENNES, DES
AFFAIRES GÉNÉRALES, DES HÔPITAUX UNIVERSITAIRES, DES
PROFESSIONS DES SOINS DE SANTÉ ET DU RÈGLEMENT, DE
L'INFORMATIQUE, DU CONTRÔLE DES COMMUNICATIONS DES
MEMBRES DU GOUVERNEMENT ET DES DÉPENSES ÉLECTORALES

PAR M. GAËTAN VAN GOIDSENHOVEN.

—

(1) Voir Doc. n°483 (2016-2017) n°1 à 5.

TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé de M. le ministre-président Demotte	3
2	Discussion générale	5
3	Examen des articles et tableaux relevant de la compétence de la commission	7
4	Vote conformément à l'article 70.4 du Règlement	11

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, des Hôpitaux universitaires, des Professions des soins de santé et du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications des membres du Gouvernement et des Dépenses électorales a examiné, au cours de sa réunion du 3 juillet 2017⁽²⁾ le projet de décret contenant l'ajustement du Budget des dépenses pour l'année budgétaire 2017.

1 Exposé de M. le ministre-président Demotte

Avant d'en venir aux implications de l'ajustement budgétaire sur ses compétences fonctionnelles, M. le ministre-président commence par quelques mots plus transversaux pour resituer le contexte dans lequel se sont déroulés les travaux. Ceci, bien sûr, sans préjudice des explications détaillées que fourniront le ministre du Budget et chacun des ministres fonctionnels pour ce qui est de leurs compétences propres.

Le contexte général de l'ajustement 2017

Le budget initial 2017 prévoyait un déficit de 221 millions d'euros en termes SEC, sur un budget global de près de 10,5 milliards.

Comme M. le ministre-président a eu l'occasion de le dire à de multiples reprises depuis le début de cette législature, pour lui, une politique d'austérité n'est pas la réponse à apporter aux nombreux défis à relever.

À l'initial 2017, le gouvernement avait donc décidé - tout en maintenant l'ensemble des mesures d'économies transversales et de réduction du déficit mises en œuvre depuis 2015 - de s'engager dans le soutien de mesures porteuses de progrès social, dans les secteurs clés pour l'avenir des Wallons et des Bruxellois francophones et singulièrement des jeunes.

Des moyens complémentaires avaient donc été prévus, notamment dans le domaine de l'enseignement. Il s'agissait, en autres, de 20 millions pour un nouvel appel à projet pour la création de places

dans les bâtiments scolaires ainsi que d'une provision « enseignement » de 21 millions, permettant d'enclencher, dès septembre, les premières priorités du Pacte d'excellence.

Par ailleurs, des moyens complémentaires non négligeables avaient été octroyés dans la plupart des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles : aide à la jeunesse, enfance pour la problématique des bébés parqués, éducation permanente, culture, jeunesse ou encore enseignement supérieur et de promotion sociale.

Lors de cet ajustement du budget 2017, le gouvernement a continué de prendre ses responsabilités et respecte ses engagements.

L'évolution des paramètres macro-économiques - et donc des dépenses et des recettes institutionnelles - n'a pas été favorable au budget. Les recettes baissent ainsi de près de 12 millions d'euros entre l'initial et l'ajusté.

Au niveau des dépenses, l'accélération de l'inflation a un double impact :

- une augmentation de près de 28 millions des dépenses de traitement, due à l'indexation programmée trois mois plus tôt que prévu ;

- et une augmentation des dépenses dont l'indexation est prévue par décret.

Ces éléments conjoncturels 2017 ont heureusement été compensés par trois bonnes nouvelles :

- la mise en évidence - sur base des chiffres définitifs 2016 qui confirment ceux de 2015 sur la durée - que le taux d'inexécution des dépenses prévu au budget initial 2017 était beaucoup trop prudente ;

- des prévisions de résultats en termes SEC des organismes dans le périmètre plus positifs que prévus,

- et enfin, la possibilité d'intégrer dans la clause européenne de flexibilité, l'ensemble des dépenses relatives à l'accueil des réfugiés et à la lutte contre le radicalisme, ce qui avait été que partiellement à l'initial 2017.

En prenant en compte tous ces mouvements, les travaux du conclave ont démarré sur un solde de financement SEC légèrement meilleur que celui

⁽²⁾ Ont participé aux travaux de la Commission :

M. Collignon, M. Fontaine, M. Lefebvre (en remplacement de M. Onkelinx), M. Martin (Président), Mme Poulin, Mme Bertieaux, M. Destexhe, M. Mouyard, Mme Potigny, M. Tzanetatos, M. Van Goidsenhoven, M. Fassi-Fihri, Mme Moinnet (en remplacement de Mme Waroux)

Ont assisté aux travaux de la Commission :

M. Doukeridis, Mme Persoons, Mme Ryckmans : membres du Parlement
 M. Demotte, Ministre-Président
 Mme Duvinage, collaboratrice au cabinet de M. le ministre-président Demotte
 Mme Tabbara, collaboratrice au cabinet de M. le ministre-président Demotte
 Mme Nkunda, collaboratrice du groupe PS
 Mme Gilman, collaboratrice du groupe PS
 Mme Leprince, collaboratrice du groupe PS
 Mme Vivier, collaboratrice du groupe MR
 Mme Lejeune de Schiervel, collaboratrice du groupe MR
 M. Caillet, collaborateur du groupe cdH

visé à l'initial 2017.

Le gouvernement ayant décidé au début des travaux de se fixer, à l'ajustement, le même objectif en termes SEC qu'à l'initial (-221 millions d'euros, donc), une capacité d'investissement était donc disponible. Le gouvernement a décidé de l'affecter entièrement, compte tenu des « clauses de rendez-vous » qui avaient été prises à l'initial, notamment sur le financement des accords sectoriels « enseignement » et « non marchand », et des besoins urgents ou inéluctables à couvrir.

Ceci sera exposé en détail dans chaque commission.

Concernant ses budgets fonctionnels, toutes les explications sur les mouvements opérés ont été reprises en détail dans les documents parlementaires, M. le ministre-président propose donc de se centrer sur les mouvements les plus importants.

En ce qui concerne la DO.06 relative aux crédits de cabinet et charges liées au Gouvernement :

Au programme 91 relatif aux loyers des biens immobiliers de la Présidence et des cabinets, les augmentations de crédits (266 000 € en crédits d'engagement et en crédits de liquidation au total) sont liées aux dernières indexations des loyers et à la suppression, à dater du 1er janvier 2015, de la réduction de 28 % octroyée par la Région bruxelloise sur les précomptes immobiliers. Ces augmentations intègrent donc les différences de précomptes pour les années 2015, 2016 et 2017.

Au niveau de la DO 10 reprenant les services du Gouvernement de la Communauté française :

Au programme 5, une série d'augmentations sollicitées par le Sepac pour son fonctionnement ont été approuvées par le Gouvernement, pour un montant total de 122 000 euros en crédits d'engagement et en crédits de liquidation. Elles visent essentiellement à pourvoir, dès cette année, à deux postes qui étaient demeurés vacants à la suite du départ de leurs titulaires, ainsi qu'à permettre l'engagement de deux trésoriers décentralisés qui s'occuperont de la gestion des comptes des cabinets ministériels via le programme comptable de la Fédération.

De plus, dans le cadre des nouvelles mesures adoptées pour répondre aux remarques de la Cour des comptes - notamment en ce qui concerne les inventaires -, un expert informaticien sera également recruté à tiers temps, en complément du temps plein actuellement à la charge de la Wallonie pour un travail commun aux deux entités.

En ce qui concerne la DO.11 et donc les dépenses du Secrétariat général et la DO.14 relative aux relations internationales :

La majorité des mouvements intervenus sont entièrement compensés au sein des crédits de la

Présidence, entre la DO 11 et la DO 14.

Il s'agit notamment des inscriptions relatives :

— à la DO 11 - AB 01.01.07 relatif à la contribution de la Fédération Wallonie-Bruxelles au budget de la cellule générale de politiques drogues, majorée de 12 000 euros afin de payer la contribution 2017 à ce budget ;

— à la DO 11 - AB 33.02.38, doté de 150 000 euros en crédits d'engagement et de 75 000 euros en crédits de liquidation afin de permettre au service Démocratie ou Barbarie d'octroyer des subventions dans le cadre de ses missions ;

— à la DO 14 - AB 41.01.11 - Dotation complémentaire à WBI, doté de 110 000 euros supplémentaires afin de financer, via WBI, des projets en lien avec la promotion de la citoyenneté et du vivre ensemble à l'international ;

— à la DO 14 - AB 41.01.12 - Dotation complémentaire au BIJ, doté de 60 000 euros en crédits d'engagement et en crédits de liquidation, afin de financer, en 2017, le programme de volontariat solidaire.

En revanche, deux montants additionnels ont été inscrits à la suite de la décision du gouvernement de développer un nouvel outil d'investissement innovant au sein du Fonds St'art, à savoir le prêt à long-terme pour le déploiement stratégique d'institutions culturelles majeures de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

— L'AB 81.01.31 relatif à la participation de la Communauté française au Fonds St'art est doté de 20 millions d'euros en crédits d'engagement et 5 millions d'euros en crédits de liquidation.

Cette décision de capitalisation du fonds St'art a pour objectif de soutenir la mise en œuvre de projets de développement d'envergure, ambitieux et innovants, à l'attention des opérateurs culturels reconnus ou à créer. Il s'agit d'encourager et de soutenir des plans stratégiques à moyen et long termes, par un financement mais aussi par un accompagnement dans le processus stratégique. Pour cela, le projet doit présenter non seulement une capacité de remboursement mais également un nouveau projet économique, durable et réalisable.

Concrètement, des appels à projets seront lancés. Ils seront gérés conjointement par St'art et l'administration générale de la Culture. Les modalités pratiques doivent encore être affinées mais, schématiquement, si le dossier est accepté, un prêt allant de 500 000 à 2 millions d'euros pourra être accordé, au taux du marché.

Sur les 20 millions d'euros souscrits, 5 millions seront libérés dès 2017. Sur cette base, l'objectif est de lancer le premier appel à projets vers la fin de l'année 2017.

— l'AB 31.01.31 relatif à la subvention de fonctionnement à St'art est augmentée de 80 000 euros pour couvrir le coût de l'équivalent temps plein responsable des tâches de communication et d'appui juridique aux opérateurs, notamment dans le cadre des marchés publics.

À la DO 11, il est également à noter que la provision transversale « Enseignement », inscrite au budget initial 2017 à l'AB 01.01.35, est remise à zéro puisque entièrement ventilée sur les articles de base *ad hoc* des budgets de la ministre de l'Éducation et du ministre de l'Enseignement supérieur, compte tenu des décisions prises quant au cadrage budgétaire du Pacte pour un enseignement d'excellence et quant à la réforme de la formation initiale des enseignants.

En complément, au niveau de la DO.14 – relations internationales

La dotation de base de Wallonie-Bruxelles International est majorée de 349 000 euros à la suite de la révision des paramètres d'inflation 2016 et 2017.

M. le ministre-président a déjà évoqué les deux nouveaux AB créés afin d'octroyer des dotations spécifiques à WBI et au BIJ; alimentés par compensation au départ de l'AB 33.10.31 de la DO 11 et de l'AB 01.02.12 de la DO 14.

Enfin, les crédits d'engagement de l'AB 12.11.22 relatif aux activités de l'Agence FSE ont été augmentés de 150 000 euros de manière non récurrente afin de permettre l'engagement, en 2017, de la part totale de la Fédération dans le cofinancement des actions de communication propres au FSE pour l'ensemble de la programmation 2014-2020. L'AB dispose, en revanche, structurellement des crédits de liquidation suffisants en base annuelle.

Au niveau de la DO 15 qui concernent les infrastructures hospitalières universitaires.

La seule modification intervenue à la DO 15 consiste en la mise à zéro de la provision qui avait été inscrite à titre conservatoire à l'AB 01.01.12 relatif au subventionnement des travaux de construction, de reconstruction et de reconditionnement des infrastructures hospitalières universitaires.

En effet, le nouveau modèle de financement des infrastructures hospitalières, qui sera soumis sous peu au vote du Parlement, ne produira ses effets - et donc ses coûts - qu'à partir de l'année 2018.

2 Discussion générale

Mme Potigny relève qu'à l'initial 2017, l'évolution des paramètres d'inflation et de croissance mais également des clés élèves et IPP ont eu un

impact direct et positif de l'ordre de 331,9 millions EUR de recettes supplémentaires en faveur du budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les recettes atteignaient alors 9,986 milliards EUR tandis que le budget général des dépenses atteignait 10,498 milliards EUR).

Cet ajustement 2017 voit les recettes de la Fédération Wallonie-Bruxelles diminuées de 11,8 millions (-0,12 %) pour s'établir à 9.974 millions d'euros.

Alors que les recettes diminuent de 12 millions, l'intervenante explique qu'on aurait pu s'attendre à ce que les dépenses suivent la même tendance. Or, les dépenses augmentent de plus de 56 millions. Si une partie de ces dépenses est liée à l'indexation automatique des salaires, il n'en reste pas moins que la majeure partie de l'augmentation des dépenses concerne des politiques nouvelles ou de nouveaux engagements dans la fonction publique (plus de 120 ETP après les 167 ETP de l'ajustement 2016). Elle ajoute qu'il s'agit d'un choix politique assumé mais qui cadre mal avec l'accord en Comité de concertation visant à ce que l'entité II soit à l'équilibre structurel en 2019. Elle regrette que la Fédération Wallonie-Bruxelles ne prenne malheureusement pas le chemin d'un retour à l'équilibre prochainement.

Et pour cause, les réductions de dépenses structurelles sont rares. Les réductions de dépenses sont liées à la conjoncture (charge d'intérêts ou évolution négative de la population scolaire). L'intervenante considère qu'il suffirait que la conjoncture change pour mettre le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans une situation délicate.

La même intervenante précise que ce constat ne tient pas compte des décisions prises par ce gouvernement qui auront un impact sur la prochaine législature (pacte pour un enseignement d'excellence, formation initiale des enseignants, ...). L'état financier de la Fédération Wallonie-Bruxelles aurait été plus clair si, comme le décret de 2011 l'impose, il y avait une projection budgétaire à moyen terme des dépenses de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En l'absence de cette projection et d'indication de la part du ministre-président, elle estime être dans le flou le plus complet sur la trajectoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles et sur les possibilités d'être à l'équilibre en 2019. Avec un déficit estimé de 221 millions cette année et les nouvelles dépenses liées au Pacte pour un enseignement d'excellence ou au refinancement de l'enseignement supérieur, elle se demande s'il n'est déjà pas trop tard. Elle conclut qu'à force de charger la barque, celle-ci finira par craquer.

Bien que l'ajustement soit assez technique, M. Fassi-Fihri estime qu'il y a quelques points qui méritent une attention particulière. Dans cette optique, il demande des précisions sur les fonds affectés pour l'exécution du Pacte pour un enseigne-

ment d'excellence et se réjouit d'ores et déjà des premières mesures budgétaires concrètes du Pacte.

Ensuite, le même orateur demande des détails sur le Fonds St'art et le rythme de liquidation des 20 millions EUR. Il rappelle la résolution adoptée par cette assemblée à l'unanimité qui demandait au gouvernement d'essayer de modifier l'objet social du Fonds St'art pour lui permettre d'intervenir dans des opérations de crowdfunding, financements alternatifs de projets culturels pour lesquels aujourd'hui, le Fonds St'art ne peut toujours pas y jouer de rôle.

M. Fassi-Fihri rappelle que les premiers 17 millions du Fonds St'art servent à des projets de court et moyen termes. Aussi il demande si dans la logique de long terme que privilégient ces 20 nouveaux millions, les petites et moyennes initiatives culturelles vont continuer à être soutenues. A entendre le ministre-président, il comprend que cette somme servira à financer, suite à l'appel, à projets des montants avec un minimum de 500 000 euros et un maximum de 2 millions. Il estime qu'avec un minimum de 500 000 euros, on ne répond pas à la réalité de petits ou moyens opérateurs culturels qui peuvent aussi avoir des projets sur le long terme.

Enfin, il l'interroge sur le mouvement diplomatique et sur le budget prévu à cet effet. Il imagine comme ce mouvement est reporté que les budgets prévus, à cet effet, vont être réutilisés à d'autres fins.

M. Martin constate que cet ajustement confirme des moyens importants, notamment à l'égard du Pacte pour un enseignement d'excellence et des moyens nouveaux pour le secteur du non-marchand pour lequel des négociations ont été engagées et sont aujourd'hui à l'arrêt.

M. Martin relève le caractère un peu particulier des questionnements qui viennent d'être adressés à M. le ministre-président. Ainsi, il entend un partenaire politique qui a souhaité, selon les termes de son chef de file, « cesser immédiatement toute forme de collaboration politique » avec lui et l'interroger en même temps sur la manière dont il va mettre en œuvre cet ajustement budgétaire durant les mois qui viennent.

Le même orateur souhaite saluer le travail que le ministre-président a effectué avec son gouvernement avec le sens de la cohésion et de l'équipe même quand le partenaire lui-même a connu des difficultés et souhaité ajouter un ministre à l'équipe que le ministre-président présidait.

Ensuite, il aimerait insister sur l'ensemble des réformes lancées et menées. Ces réformes qui touchent de nombreux domaines comme l'enseignement avec le Pacte d'excellence, le secteur non-marchand et d'autres réformes non abouties, comme le contrat de gestion de la RTBF, sont très importantes pour notre institution, mais aussi et

surtout pour les acteurs de terrain.

Son groupe déplore la situation actuelle. M. Martin ajoute que c'est le fruit d'une décision irresponsable puisque cela va non seulement conduire à un blocage de notre institution dans son bon fonctionnement, mais en plus, cela risque de remettre en question un travail important qui a été mené avec l'ensemble des acteurs de terrain, sans compter la perte de temps. Il formule le vœu que tout le travail accompli par cette équipe gouvernementale n'ait pas été accompli pour rien et puisse aboutir à des réformes utiles pour l'institution et les citoyens. Il plaide pour que les ministres issus du cdH puissent assumer la continuité et la cohérence de leur travail sur l'ensemble de la législation dans ces deux phases.

M. Van Goidsenhoven souhaite également interroger M. le ministre-président sur le mouvement diplomatique et les décisions prises quant aux délégations et aux délégués et si ceux-ci ont été prévenus.

Il aimerait entendre M. le ministre-président sur l'investissement et le poids de la Fédération Wallonie-Bruxelles au sein de l'OIF, en particulier parmi les hautes fonctions.

M. Destexhe demande des explications sur le mécanisme de la Saint Quentin car il constate que les dotations à la Cocof et à la Région wallonne ont augmenté.

M. le ministre-président propose à M. Destexhe de lui faire parvenir une note technique à ce sujet.

En ce qui concerne la remarque macrobudgétaire de Mme Potigny, M. le ministre-président tient à déclarer que le gouvernement n'a rien fait d'autre que respecter ses engagements. Il explique qu'en comité de concertation, le gouvernement avait pris l'engagement de ne pas dépasser un montant négatif de 211 millions d'euros. Ce sont 100 millions d'euros de mieux que ce qui était attendu.

M. le ministre-président apporte un autre élément à la réflexion : la distinction entre des politiques de centre-gauche et des politiques qui n'en seraient plus. Ainsi les politiques de centre-gauche visent à maintenir un certain nombre de dépenses notamment en termes de fonction publique ou encore d'engagements pluriannuels comme par exemple, les questions de financement de l'enseignement dans le cadre du Pacte d'excellence. Il rappelle afin d'être prudent dans l'énoncé et de ne pas donner le sentiment de lâcher l'argent par les fenêtres que concomitamment aux discussions sur le Pacte d'investissement à l'échelle nationale, le gouvernement a été très cohérent, puisque le plan de relance ne peut porter exclusivement sur de l'investissement dans les biens matériels. Aussi il a été demandé que la valeur ajoutée dans le pays intègre aussi des investissements immatériels dans deux

secteurs : la recherche et l'enseignement. Le comité de concertation a accepté. De son côté, M. le ministre-président avait souhaité rencontrer, dans cet esprit, les autorités européennes pour plaider en faveur de l'immunisation des montants liés au Pacte d'excellence, non pas de masquer des dépenses, mais dans le souci de convaincre les autorités européennes de son argumentaire.

Sur le Pacte d'excellence, il rappelle à M. Fassi-Fihri que le gouvernement a déjà procédé à un certain nombre de ventilations. Il y a, dans les budgets fonctionnels des ministres en charge de l'enseignement, définie ligne par ligne la manière d'investir ces montants. Il invite dès lors M. Fassi-Fihri à les questionner sur le sujet. Il espère que ces montants seront engagés comme cela a été prévu.

Concernant les montants du Fonds St'art, il précise que les 20 millions d'euros inscrits permettent de répondre à des situations qui ne sont pas couvertes pour l'instant. Le plancher de 500 000 et le plafond de 2 millions évoqués par M. Fassi-Fihri concernent des catégories d'investissements particuliers, ce qui ne veut pas dire que ceux qui se situent en deçà de cet investissement ne sont pas aujourd'hui éligibles aux procédures ordinaires de St'art.

Sur le crowdfunding, M. le ministre-président ne peut pas apporter de réponse, car cela appartient aux statuts de St'art qui devraient être modifiés en assemblée générale pour permettre l'ouverture à ce type de mécanisme.

M. le ministre-président confirme que le mouvement diplomatique est reporté. Cette décision date d'après la décision budgétaire, ce qui laisse supposer que les moyens sont engagés dans des plans d'action WBI. La seule règle qui s'applique actuellement est la continuité du service public et il reviendra au futur gouvernement de prendre des décisions sur le fond ultérieurement.

Mme Potigny souhaite réagir par rapport à la remarque initiale du ministre-président et estime que contrôler ses dépenses n'est pas une caractéristique d'une politique de centre-droit, mais bien une attitude responsable qu'on adopte vis-à-vis des générations futures.

3 Examen des articles et tableaux relevant de la compétence de la commission

Division organique 01 : dotation au Parlement et au médiateur de la Communauté française

Ce point n'appelle pas de commentaire.

Division organique 06 : cabinets ministériels

Ce point n'appelle pas de commentaire.

Division organique 10 : service du gouvernement de la Communauté française et organismes non rattachés aux divisions organiques

Mme Potigny intervient sur l'AB 11.02.51 et constate 103.000 euros supplémentaires pour pourvoir dès 2017 à deux postes demeurés jusqu'à présent vacants suite au départ de leur titulaire, ainsi que pour permettre l'engagement de deux trésoriers décentralisés qui s'occuperont de la gestion des comptes des cabinets ministériels via le programme comptable de la Fédération (scission des rôles de correspondant budgétaire et de trésorier décentralisé entre les cabinets ministériels et cellules et le Sepac). De plus, dans le cadre des nouvelles mesures prises compte tenu des remarques de la Cour des comptes, notamment en ce qui concerne les inventaires, un expert un tiers temps informaticien sera également recruté en complément du temps plein actuellement à charge de la Région wallonne pour un travail commun aux deux entités fédérées.

Elle note que ce montant est censé permettre l'engagement de 4,3 ETP. Mais cette affirmation la laisse dubitative ou alors les montants ne concernent que quelques mois. Elle interroge M. le ministre-président sur le moment de ces engagements et sur la manière dont le Sepac a fonctionné avec les deux postes laissés vacants. S'il a bien fonctionné, elle demande pourquoi il faut pourvoir au remplacement maintenant et si ces engagements permettent de répondre aux remarques récemment formulées par la Cour des comptes concernant notamment la remise reprise des cabinets.

A l'AB 74.01.52, la même commissaire pointe un montant de 10.000 euros pour couvrir l'achat d'un serveur informatique dédié aux nouvelles missions du Sepac (d'inventaire, de conservations de données, etc..) eu égard aux adaptations nécessaires en terme de sécurité, confidentialité, gestion synchronisée des accès, protection des sites, etc. Aussi elle interroge M. le ministre-président sur le rôle de l'Etnic par rapport au Sepac et si l'Etnic sera associé aux développements informatiques du Sepac.

M. le ministre-président répondra ultérieurement à Mme Potigny sur l'AB 74.01.52 et plus précisément sur le fait de savoir si l'Etnic est associé pour ce marché d'acquisition de serveur.

Concernant l'AB 11.02.51, il est vrai qu'avec ce montant, on ne tient pas l'exercice sur une base annuelle. Il explique que ce sera, en fait, à partir de septembre 2017 et confirme que ces engagements permettent de répondre aux remarques récemment formulées par la Cour des comptes.

Division organique 11 : affaires générales - secrétariat général

Mme Potigny intervient sur l'AB 01.01.07

- Contribution de la Communauté française au budget de la Cellule générale de Politique Drogues (+ € 12.000 - Total : € 39.000). Ainsi elle rappelle qu'il avait été décidé à l'initial 2017 de maintenir la Fédération Wallonie-Bruxelles au sein de la Cellule générale Politique Drogues (accord de coopération de 2002 entre les entités fédérées et l'Etat fédéral, la Communauté française) bien que depuis la 6^e réforme de l'Etat, l'essentiel de la politique santé ait été transférée aux Régions et ce vu l'intérêt d'y siéger pour les ministres en charge de matières y relatives. Outre les factures en souffrance, la contribution de la Fédération Wallonie-Bruxelles au budget (6%) est maintenant ajoutée. Aussi elle relève que cette hausse est compensée par transfert de l'AB 33.02.07 - Subvention à la société scientifique de médecine générale.

Elle demande si cette question de la compétence résiduelle est maintenant réglée et par qui. Cette ligne budgétaire signifie-t-elle donc que la Fédération Wallonie-Bruxelles reste définitivement dans la Cellule? Elle croyait que la position de M. le ministre-président semblait déjà bien tranchée sur la question lors de l'examen du budget initial et ne comprend pas pourquoi on ne pouvait pas inscrire directement la contribution de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle demande si les ministres potentiellement concernés (enfance, jeunesse, enseignement) vont s'inspirer des travaux de cette cellule dans leurs politiques.

M. le ministre-président lui répond que la Fédération Wallonie-Bruxelles a décidé de continuer à contribuer à la Cellule générale de Politique Drogues, augmentant ainsi le crédit de 12 000 euros et confirme qu'il s'agit, en effet, de servir la cause des ministres fonctionnelles.

Mme Potigny note que l'AB 12.02.07 - Dépenses de fonctionnement dans le domaine de l'agrément des professions de soins de santé - (Initial 2017 = Aj 2017 : 537.000 €) recouvre tant des frais de réunions, de déplacements d'experts, que la participation à e-Cad, base de données organisée conjointement par le SPF Santé publique et l'INAMI.

Elle demande à M. le ministre-président si les commissions d'agrément sont désormais opérationnelles. Si non, s'agit-il d'un problème de moyens budgétaires ou uniquement d'un manque de personnel? Elle ajoute que le ministre Marcourt indiquait, par exemple, qu'en raison d'un manque d'effectifs important, les 1632 demandes d'agrément relatives aux qualifications professionnelles particulières en kinésithérapie n'avaient pas pu être traitées dans les temps. Il a donc été décidé d'engager 7 ETP supplémentaires en mars 2017. Depuis lors, elle souhaiterait savoir si le retard est résorbé et si d'autres commissions d'agrément connaissent une situation aussi problématique.

M. le ministre-président explique que les 7 ETP recrutés sont, en fait, des remplacements, ce

qui permet de reconstituer les 19 ETP de ces commissions d'agrément qui constituent le minimum pour travailler de manière efficace. Il précise qu'il y a beaucoup de retard et ne peut pas dire que leur seul recrutement permettra de le résorber.

Mme Potigny intervient ensuite sur l'AB 33.00.07 - Subventions relatives aux conventions de revalidation des hôpitaux universitaires (Depuis l'Aj 2015 : 10.505.000 €). Il y a 8 conventions. L'option prise lors du transfert a été de lier les conventions des hôpitaux universitaires précédemment financées par l'INAMI aux hôpitaux universitaires.

Ces montants seront encore gérés au niveau fédéral jusqu'au 31 décembre 2017, et sont donnés ici à titre indicatif. Il s'agit ici de financement de soins aux patients avec un remboursement via les mutualités. Dans ce contexte, elle se demande si en 2018, la Fédération Wallonie-Bruxelles sera prête, en termes de personnel notamment, à gérer ces montants.

M. le ministre-président précise que la compétence sera reprise de facto qu'en 2019. A ce stade, il ne peut donc pas encore apporter de réponse sur les modalités précises qui concernent ce personnel.

Mme Potigny remarque une augmentation de l'AB 31.01.31 : + 80.000 euros (+64%). Ce montant permettra de couvrir le coût d'1 ETP engagé pour assumer les tâches de communication et d'appui juridique (notamment dans le cadre des marchés publics) aux opérateurs concernés par la recapitalisation de St'art en vue du développement d'un nouvel outil d'investissement innovant, à savoir le prêt à long-terme pour le déploiement stratégique d'institutions culturelles majeures de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle souhaiterait avoir des précisions sur le profil de la personne qui sera engagée par le Fonds St'art.

Par ailleurs, elle note que le gouvernement a approuvé la capitalisation de St'art à hauteur de 20.000 milliers d'euros (AB 81.01.31 : + 20 millions en CE et + 5 millions en CL) afin de développer un nouvel outil d'investissement innovant : le prêt à long-terme pour le déploiement stratégique d'institutions culturelles majeures de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Concrètement, des appels à projets seront lancés. Ils seront gérés conjointement par St'art et l'administration générale de la Culture. Les modalités pratiques doivent encore être affinées. Si le dossier est accepté, un prêt allant de 500 000 € à 2 000 000 pourra être accordé, au taux du marché.

Sur les 20 millions d'euros souscrits, 5 millions seront libérés dès 2017. Sur cette base, l'objectif est de lancer le premier appel à projets vers la fin de l'année 2017.

Dans cette perspective, l'oratrice souhaiterait plus de détails sur ce nouvel outil. Elle pose

une série de questions portant sur la modification des statuts de la SA, sur le lancement des prêts lors du dernier trimestre 2017, sur leurs objectifs, leurs modalités et les opérateurs visés par ce nouvel outil. Elle souhaiterait connaître l'objectif chiffré du premier appel à projet et le moment prévu pour libérer le reste du capital souscrit. L'oratrice poursuit son intervention en rappelant qu'actuellement, la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles ont le même nombre d'administrateurs. Avec le déploiement de ce nouvel outil, elle craint que la Région wallonne puisse infléchir les politiques culturelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles. D'ailleurs, la notification du gouvernement de la Fédération prévoyait sur ce point de revoir la répartition des administrateurs suite à cette augmentation de capital. Elle demande dès lors où en sont les discussions sur cet aspect et quel est le souhait de M. le ministre-président sur ce point.

M. le ministre-président précise qu'il y a deux mécanismes, celui qui existe jusqu'à présent et la recapitalisation avec les 20 millions. Ce montant de 20 millions va permettre d'avoir des projets dont les balises ont été rappelées précédemment. L'appel à projets va avoir lieu à la rentrée. Mais la critèresologie doit passer en gouvernement, ce qui paraît difficile vu les circonstances politiques.

Il rappelle que le Fonds St'art est tout à fait spécifique. Il s'agit d'un enseigneur de projets à vocation culturelle dans le domaine économique, mais les petits projets ne sont pas exclus non plus car ils font partie du portefeuille habituellement alimenté par l'organisme.

Mme Potigny interroge M. le ministre-président sur l'AB 33.10.31 – Subventions allouées dans le cadre d'actions de promotion de la citoyenneté, du vivre-ensemble et des valeurs de la Communauté française, en Fédération Wallonie-Bruxelles et en Francophonie - L'AB a été créé à l'initial 2017 et crédité de 742.000 euros pour la promotion de projets favorisant le vivre-ensemble. Il s'agit d'une priorité pour le ministre-président dans le contexte actuel, mais la destination des fonds restait vague. Elle relève qu'une partie en est maintenant transférée à l'AB 33.02.38 - Subventions diverses en lien avec les actions du service Démocratie ou Barbarie - 150.000 euros pour des subventions dans le cadre des missions. Elle aimerait savoir ce qui est prévu avec le reste du budget et une indication quant au secteur prioritaire (culture, sport, etc) ?

Ainsi à l'Activité 38 Démocratie ou barbarie, l'AB 33.02.38 – Subventions diverses en lien avec les actions du service Démocratie ou Barbarie est augmentée de 150 000 euros par le r transfert depuis l'AB 33.10.31 alors que le service est lui déjà crédité de 479.000 euros à l'initial. Dès lors, elle demande si des actions en lien avec la citoyenneté et le vivre-ensemble sont prévues ou est-ce lié à une

demande de besoins supplémentaires, peut-être au centre d'aide aux personnes (de la compétence du ministre Madrane) que la cellule coordonne en son sein.

M. le ministre-président explique qu'il s'agit essentiellement d'initiatives dont les crédits sont dédiés aux 70 années de la déclaration universelle des droits de l'homme.

Division organique 14 : relations internationales et actions du fonds social européen

M. Van Goidsenhoven constate à l'AB 41.01.11 – Dotation à Wallonie Bruxelles International une augmentation de 349.000 euros par rapport à l'initial 2017 suite à la révision des paramètres d'inflation 2016 et 2017.

Il profite de cette occasion pour demander à M. le ministre-président où en est le redéploiement interne dont il est question à WBI depuis quelques commissions budgétaires maintenant, en vue de faire face aux défis de la politique internationale ambitieuse qu'il entend mener pouvant être entravée par le manque de personnel, les mesures d'économie et les besoins de réorganisation et de contrôle interne mis en avant par les derniers rapports de la Cour des comptes.

En outre, il aimerait savoir si la question du 2e pays de coopération pilote qui devait être identifié en Afrique subsaharienne à côté de la Tunisie depuis novembre 2015 a été tranchée (et l'intervenant renvoie à la note de Politique internationale) ou si l'on finira la législature sans.

M. Van Goidsenhoven pointe le nouvel AB 41.02.11 – Dotation complémentaire à Wallonie Bruxelles International - alimentée de 610 000 euros par transfert de 500 000 euros depuis l'AB 01.02.12 et de 110 000 euros depuis l'AB 33.10.31 de la DO 11 (Subventions citoyenneté) pour des projets en lien avec la promotion de la citoyenneté et du vivre-ensemble. Il souhaiterait avoir des informations sur ces projets.

Ensuite, le même orateur intervient sur l'Activité 12 – Interventions diverses dans le cadre des relations internationales et plus précisément l'AB 01.02.12 – Dépenses de tout nature en lien avec l'aide à la mobilité internationale des opérateurs de la Communauté française. Il rappelle qu'un projet-pilote de 500.000 euros prenant en charge les frais de tournée d'acteurs culturels de la Fédération Wallonie-Bruxelles devait être mis en place par ce nouvel AB créé à l'initial 2017. Ces 500.000 euros sont maintenant transférés à l'AB 41.02.11 pour des projets de citoyenneté et de vivre-ensemble. Il souligne que son groupe avait déjà posé la question de la pertinence de ce projet. Il demande si le projet a finalement été lancé.

Le même intervenant note que l'AB 41.01.12 – Dotation complémentaire au Bureau International Jeunesse (BIJ) est un nouvel AB alimenté

de 60.000 euros par un transfert depuis l'AB 33.10.31 de la DO 11 (Subventions citoyenneté) pour financer en 2017 le programme de volontariat solidaire. Il demande des renseignements sur ce programme qui n'a pas été pris en compte au budget initial.

Il pointe l'augmentation de 150 000 euros de l'AB 12.11.22 – Dépenses de toute nature en relation avec les activités de l'agence FSE pour la part de la Communauté française dans le co-financement des actions de communication propres au FSE pour l'ensemble de la programmation 2014-2020 (non récurrent) et demande sur quelle base est calculée la part de la Communauté française dans le co-financement et les raisons pour lesquelles, cela n'a pas pu être pris en compte à l'initial.

M. Fassi-Fihri intervient également sur l'AB 01.01.12. C'est l'occasion pour lui de souligner l'importance à ses yeux de ce dispositif dans le cadre des discussions de Bouger les lignes. Il considère qu'il est important d'avoir ce rayonnement culturel à nos opérateurs quand ils ont besoin d'aller à l'étranger. Il comprend qu'on ne supprime pas les moyens, mais bien, pour des raisons d'efficacité administrative, l'article budgétaire. Il aimerait avoir la garantie que WBI va bien utiliser ces 500 000 euros à cet effet.

Il a cru comprendre que les moyens prévus pour le mouvement diplomatique sont maintenus mais pourraient être affectés au bon vouloir de ce que WBI souhaite faire. Il plaide pour un cadre décidé politiquement par le gouvernement ou suite à un débat au parlement. Il craint une liberté d'affectation de WBI pour ces montants et formule le vœu que des instructions soient adressées par le gouvernement à WBI dans ce domaine.

M. le ministre-président répond à M. Fassi-Fihri par l'affirmative et par conséquent, que le ministre de tutelle verrouillera l'affectation.

Ensuite, il rappelle que la participation de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le financement de la FSE est obligatoire, cette part représente 13 %. Il précise que la FSE demande toujours de faire une communication pour la valorisation des actions.

Sur l'AB 01.02.12 relatif à la possibilité pour les opérateurs culturels de mener des actions à l'étranger, il explique que les moyens ont été transférés à WBI. La réduction compense donc l'augmentation de 500 000 euros de l'AB 41.02.11, ce qui permet de rester dans des logiques d'aides complémentaires aux dispositifs existants.

M. le ministre-président explique que l'AB 41.01.12 concerne un dispositif relatif au programme de volontariat solidaire. Ce programme vise à reconnaître la diversité des compétences des jeunes, les valoriser et à développer leur citoyenneté solidaire dans l'espace de la Francophonie.

Vu le succès de cette action portée par l'OIF, les moyens ont été ainsi augmentés et permettent ainsi d'intensifier le potentiel de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Division organique 15 : infrastructures de la santé, des affaires sociales, de la culture et du sport (programme 1, activité 12 – hôpitaux universitaires)

M. Van Goidsenhoven pointe la technicité de ce dossier. Il demande si ce transfert de compétences demandé par la 6^e réforme de l'Etat s'est accompagné d'un transfert de personnes-ressources et si cela était suffisant. Dans le cas contraire, il aimerait connaître le nombre de personnes engagées en Fédération Wallonie-Bruxelles depuis lors pour gérer ces matières. Ensuite, il demande des renseignements sur le déroulement des discussions avec les hôpitaux universitaires et les autres niveaux de pouvoir mettant en place ces nouvelles législations. Il interroge le ministre sur les raisons pour lesquelles un décret n'a toujours pas été adopté en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le même commissaire explique que l'étude Maha 2016 intitulée « Analyse sectorielle des hôpitaux généraux » souligne la fragilité financière des institutions hospitalières. En 2015, elles étaient 1 sur 3 à présenter un déficit en fin d'année comptable. Il interroge M. le ministre-président sur la situation de nos 4 hôpitaux universitaires.

Par rapport aux infrastructures hospitalières, il apparaît que l'AB 01.05.12 relatif aux provisions sur correction années antérieures avait à l'initial 2017, 2 250 000 euros. Il demande à quoi correspond exactement ce montant auquel s'ajoutent 16 022 000 euros. Il interroge également M. le ministre-président sur la part de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans la dotation du Fédéral. Il demande des explications sur cette forte augmentation.

Sur la question des corrections et les dotations négatives, **M. le ministre-président** rappelle que lorsque les négociateurs francophones ont photographié la situation hospitalière. Ils ont ainsi pris un cliché dans la connaissance du cadastre de l'époque. Les moyens qui devaient être transférés par la sixième réforme de l'Etat devaient comprendre plusieurs segments. Ainsi il fallait couvrir les dépenses d'infrastructures déjà engagées par le passé, couvrir les dépenses du présent mais aussi permettre les choix futurs. Or ce cliché était tellement incomplet que la Fédération n'a pas assez pour payer les frais et les investissements du futur, ni pour ceux décidés dans le présent, ni même les dépenses du passé. Dans ce contexte, le Fédéral a demandé aux entités fédérées de récupérer par un mécanisme « automatique » de dotations négatives des moyens pour notamment payer les factures du passé, ceci explique la nécessité d'avoir aujourd'hui un mécanisme compensatoire. Le ministre du budget pourra l'expliquer plus techni-

quement. Mais M. le ministre-président tient à mettre en exergue que les montants sont importants : ils sont déjà passés de 2 500 000 à 18 000 000 euros. Il précise que la Fédération n'a pas reçu de personnel pour gérer cette situation mais qu'il a formulé au gouvernement une demande de recruter deux personnes afin de suivre ces dossiers à l'avenir. Mais vu la situation politique actuelle, ces arbitrages n'ont pas encore pu avoir lieu.

4 Vote conformément à l'article 70.4 du Règlement

Par 7 voix contre 4, la commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, des Hôpitaux uni-

versitaires, des Professions des soins de santé et du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications des membres du Gouvernement et des Dépenses électorales recommande l'adoption par la commission du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, du projet de décret contenant l'ajustement du budget général des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2017 – partim pour les matières relevant de ses compétences.

La commission a fait confiance au Président et au Rapporteur pour la rédaction de l'avis.

Le Rapporteur,

Le Président,

G. VANGOIDSENHOVEN N. MARTIN